

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/10/2021042125/justel>

Dossier numéro : 2021-05-10/07

Titre

10 MAI 2021. - Arrêté ministériel portant prolongation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation du travail en cas de fermeture des écoles, garderies ou centres d'accueil pour personnes handicapées

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 14-06-2021 page : 61811

Entrée en vigueur : 24-06-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. - Les effets de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation du travail en cas de fermeture des écoles, garderies ou centres d'accueil pour personnes handicapées sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021.